



Eco-organismes : Quelles nouveautés en 2008 ? La filière des lampes usagées

6 juillet 2008

10^{èmes} Assises des Déchets - Agen 2008



L'ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ POUR LES LAMPES USAGÉES

La filière lampes

Les principes



Qui est Récyllum ?

L'éco-organisme responsable de l'élimination des lampes à économies d'énergie usagées en France.

- Agréé par arrêté ministériel (décret DEEE).
- Financé par l'Éco-contribution reversée par ses 440 producteurs adhérents (fabricants, importateurs, distributeurs...).
- Organisation à but non lucratif ayant une mission d'intérêt général.





Loi Française du 15 Juillet 1975

Obligation d'éliminer les déchets de façon respectueuse pour l'environnement



30 ans plus tard

90% des 1,7 M de tonnes de DEEE / an ne sont pas recyclés



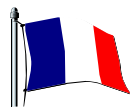
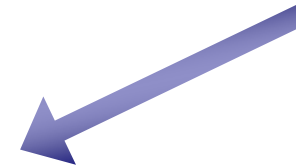
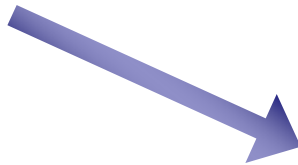
Directive UE WEEE

Responsabilité élargie des producteurs



Directive UE RoHS

Limitation des substances dangereuses



Décret Français DEEE

N° 2005-829 du 20 Juillet 2005

Lampes concernées

Les lampes concernées par le recyclage:
sources lumineuses autres que les ampoules à filament

3 familles :



① Tubes fluorescents
↪ éclairage bureaux,
supermarchés, habitat,..



② Lampes fluo-compactes
↪ éclairage de locaux tertiaires,
habitat privé, ...



Lampes à vapeur de mercure, lampes à
vapeur de sodium HP et BP
↪ éclairage extérieur, horticulture,..



Lampes à iodures métalliques
↪ commerces, monuments,..

③ Autres lampes:



Lampes à L.E.D.
↪ balisage,
signalétique,...

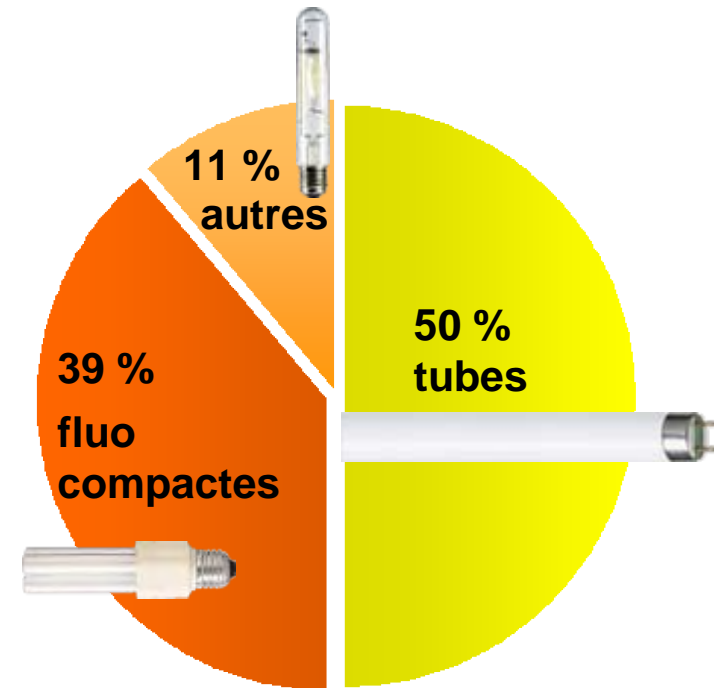
Mises sur le marché

● Mises sur le marché 2006 :

- 96,4 millions de lampes
- 11.300 tonnes

● Mises sur le marché 2007 :

- 100 millions de lampes
- 11.300 tonnes



Les lampes à économie d'énergie

C'est bien quand on les utilise...

- consomment 5 x moins
 - Si utilisation généralisée des lampes à économie d'énergie
 - ➔ 50% de l'objectif du protocole de Kyoto

- durent 10 x plus
 - 10 x moins de déchets générés
 - 10 x moins de CO₂ (transport)



PUBLICITE

Toute la lumière sur...

LES LAMPES A ECONOMIE D'ENERGIE

Ne les jetez plus, elles se recyclent !

Plus d'un foyer sur deux possède des Lampes à économie d'énergie. Économiques et écologiques, elles ont le défaut de très courtes durées d'utilisation. Mais sachez-les que contrairement aux ampoules à incandescence, les Lampes à économie d'énergie se recyclent ! En moins d'un an, la filière de recyclage a déjà permis de collecter et recycler près de 12 millions de Lampes à économie d'énergie. La participation de chacun à cette filière est très simple. Il suffit d'adapter la routine de recyclage en apportant ses Lampes usagées à un Point de collecte Récyllum...

C'est décevant, les Lampes à économie d'énergie doivent être recyclées. Depuis le 10 novembre dernier, une Contribution de 8,204 TTC est appliquée sur la vente de toutes les Lampes à économie d'énergie. Une somme qui permet de financer l'entretien, le transport et le recyclage des Lampes usagées.

SAVOIR RECONNAÎTRE LES LAMPES A ÉCONOMIE D'ÉNERGIE : La qualité des Lampes à économie d'énergie n'est pas à prouver : elle se vérifie simplement par 10 en consommation électrique par 10 par rapport aux ampoules à incandescence. Consommes en moyenne 7 à 10 fois moins d'énergie que les "lampes à incandescence". Depuis 2002, elles ne sont plus à économie d'énergie grâce au marquage "double bulbe". Ce dernier signifie qu'elles consomment deux fois moins d'énergie que les ampoules à incandescence. Elles sont donc plus économiques et écologiques.

Plus vous rapportez vos Lampes, plus ça rapporte à la nature. Fragiles et contenant une petite quantité de mercure, elles sont sensibles à des procédés de recyclage. Récyllum garantit ainsi une décontamination soignée à la réglementation et respectation de l'environnement. Chaque composant des Lampes est traité séparément pour permettre un recyclage presque total : verre, métaux, mercure, soit 95% de poids des Lampes et fabrication ainsi de nouveaux produits.

VERRE 80%
MÉTAL 1%
MERCURE 1%
PLASTIQUE 1%
MERCURE 100%

Adopter la routine de recyclage des Lampes, c'est préserver les ressources naturelles et écologiques et limiter les risques de pollution.

QUE FAIRE DE VOS LAMPES USAGÉES ?

- Rapprocher les clients usagers (bureaux, domicile, la ferme des espèces animales)
- Déposer les Lampes usagées dans les Points de collecte Récyllum
- Collecter les Lampes usagées lors d'une intervention à domicile

Pour connaître le Point de collecte le plus proche de chez vous : www.recyllum.fr

récyllum
LEADER FRANÇAIS POUR LES LAMPES ÉCONOMIQUES
C'N'Assur 01 20 00 11 77

Les lampes à économie d'énergie

...c'est encore mieux quand on les recycle pour :

- neutraliser les risques de pollution

- Contiennent du mercure (baisse de 80 % en 20 ans)
- Contiennent des poudres fluorescentes



- préserver les ressources naturelles et économiser l'énergie

- 93% des matières sont recyclées
- Le recyclage du verre consomme moins d'énergie que le verre neuf

Faciles à reconnaître :

elles portent le sigle « poubelle barrée »



L'organisation de la filière

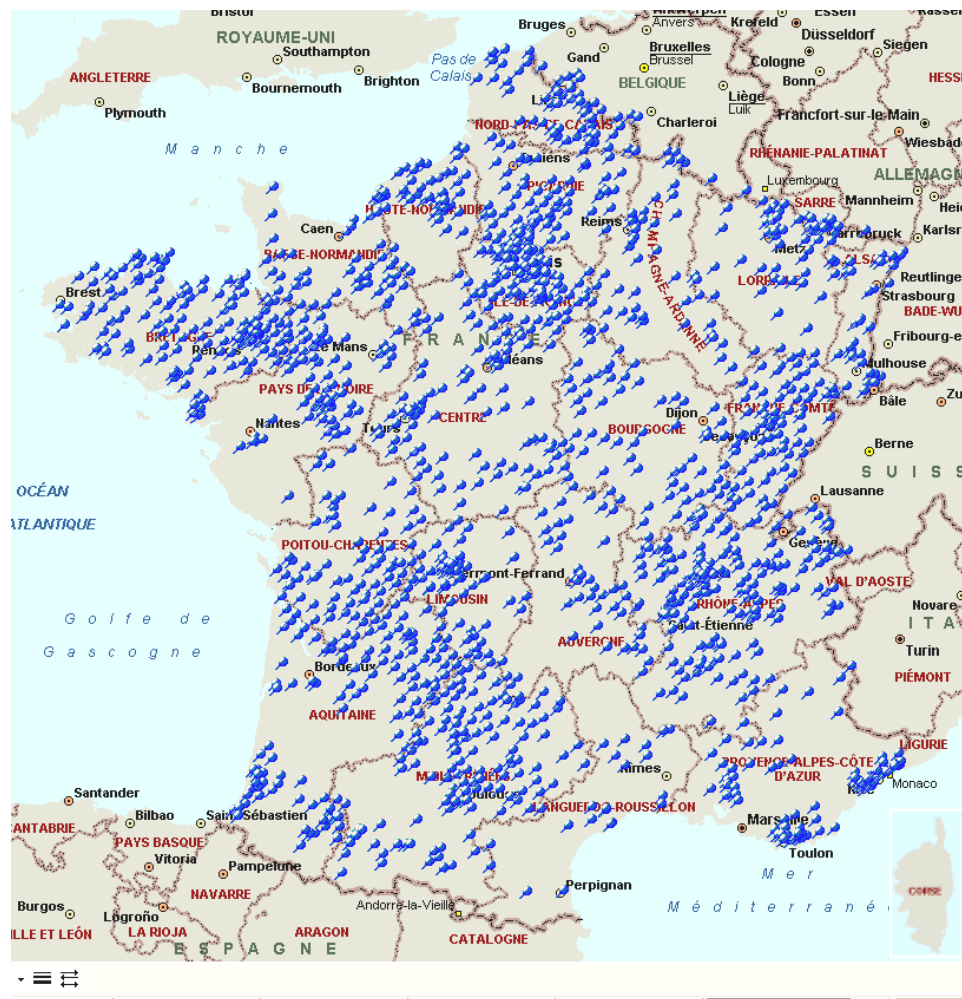


Quelques chiffres



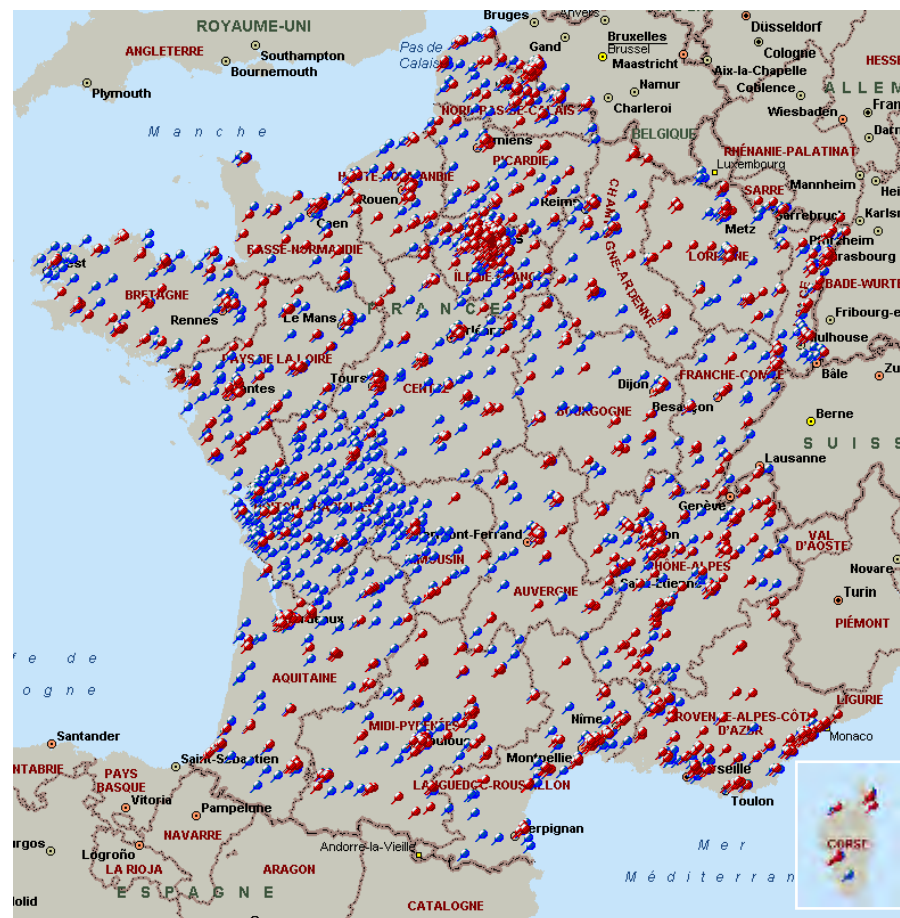
📍 1 600 déchèteries opérationnelles

- 33 millions d'habitants desservis
- 73% des déchèteries acceptent gratuitement les lampes des petits professionnels



📍 3800 Distributeurs

- 2300 magasins de détail
- 1500 distributeurs professionnels

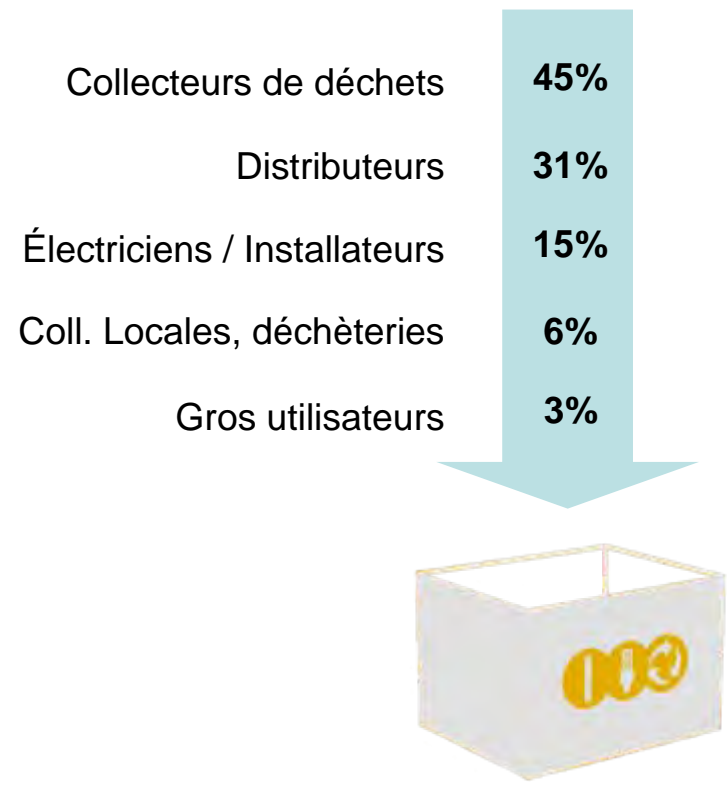


- Quasi-totalité des enseignes impliquées
- Reprise au-delà du « 1 pour 1 » généralisée

Plus de 6.000 Points de collecte

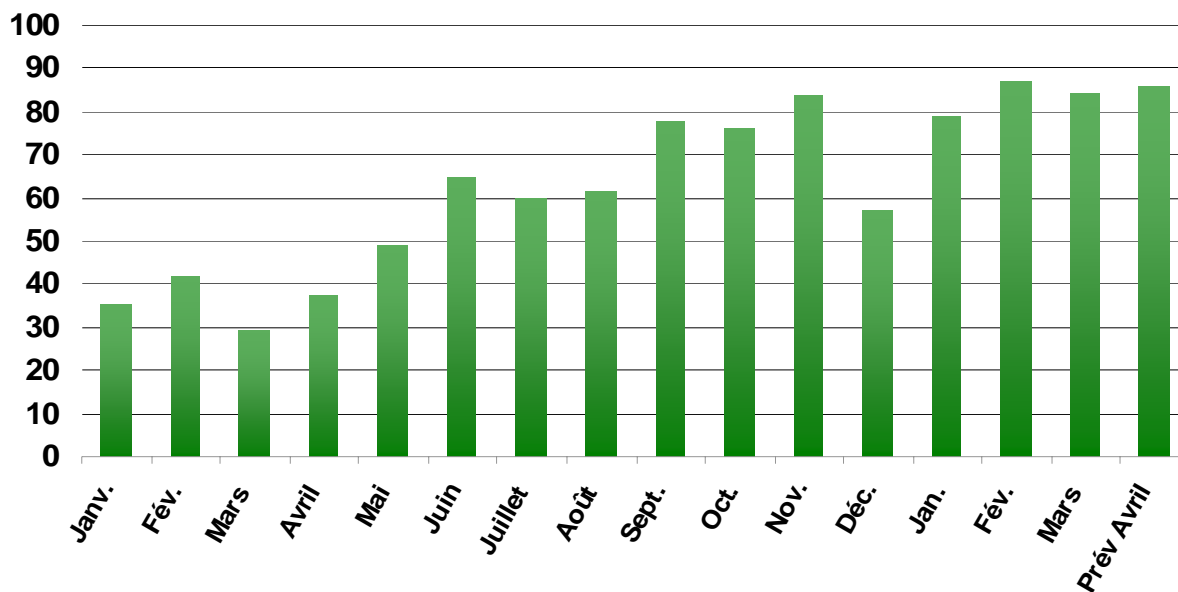


Origines des tonnages collectés



80 tonnes collectées par semaine

- Soit 4 000 tonnes en année pleine
- Soit 36% des tonnages mis sur le marché en 2007

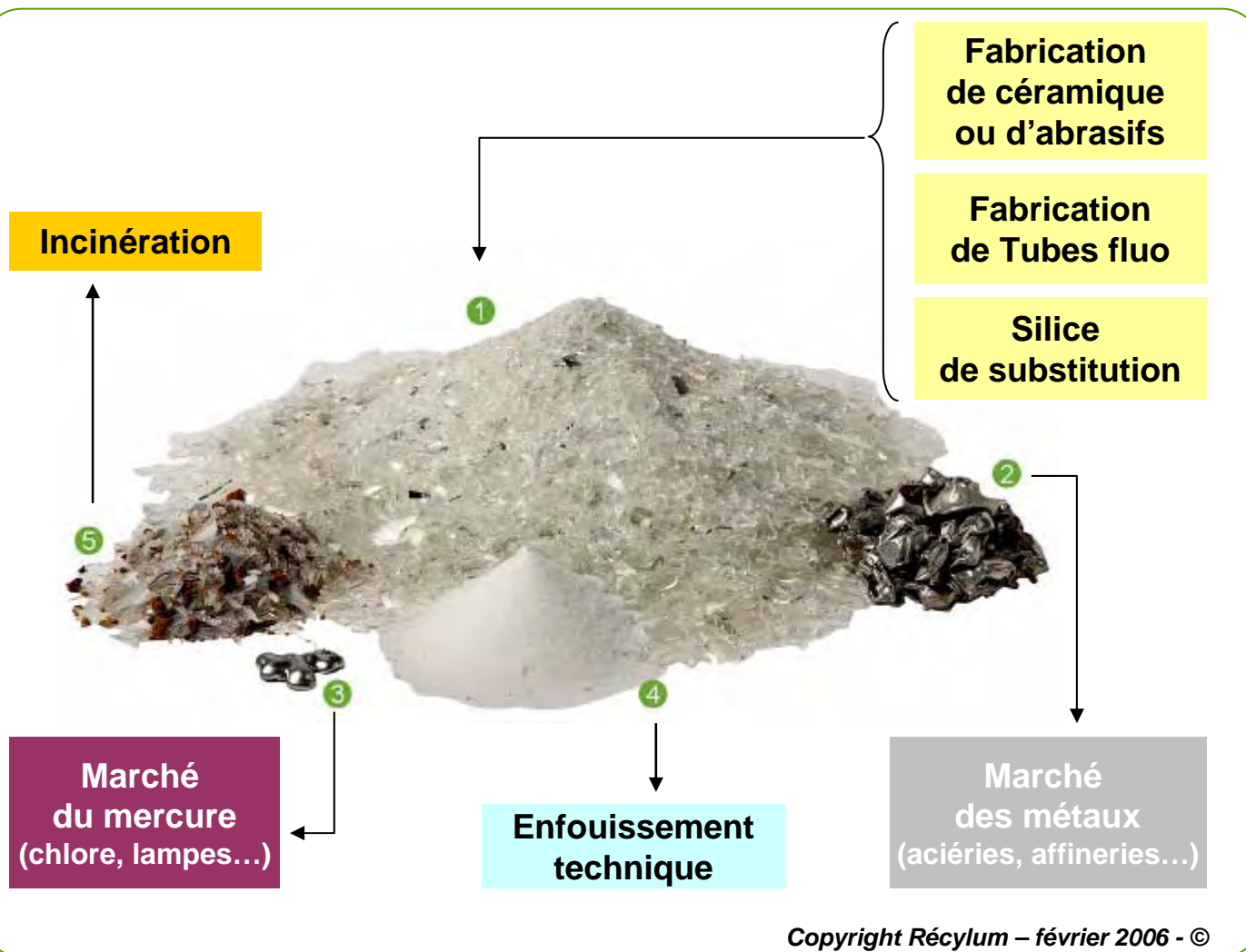


Tonnages recyclés à 93 %

réutilisés dans la fabrication de produits neufs (lampes, abrasifs, isolants...)



Que deviennent vos lampes ?



- ① Verre: 88%
- ② Métaux: 5%
- ③ Mercure: 0,005%
- ④ Poudres: 3%
- ⑤ Divers: 4%

Taux de recyclage minimum :
> 80% du poids des lampes

Quelles solutions pour les collectivités locales ?



La collecte des lampes des habitants en déchèterie

- 📍 Dans le cadre d'un accord avec l'AMF, Récyllum assure un service gratuit aux collectivités :
 - Fourniture de conteneurs adaptés
 - Enlèvement des conteneurs à la demande
 - Traçabilité de la collecte



Récyllum - 2007 - ©

La collecte des lampes des habitants en déchèterie

- Si vous n'avez pas assez de place à l'abri sur vos déchèteries :
 - Stockez les conteneurs sur le lieu de votre choix
 - Collectez sur les déchèteries avec les alvéoles
 - Regroupez les alvéoles dans les conteneurs quand elles sont pleines



L'exemple de la COBAS

📍 La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud

- 4 communes (Arcachon, La Teste de Buch, Gujan-Mestras, Le Teich)
- 61 354 habitants
- 32 833 ha

- Collecte et traitement des ordures ménagères sur le territoire



📍 Les aides financières apportées par Récyllum

- Soutien financier pour la construction d'un local DMS :
 - 20% de l'investissement plafonné à 700€

- Soutien financier à la mise en œuvre d'actions de communication :
 - 900€ pour 2008

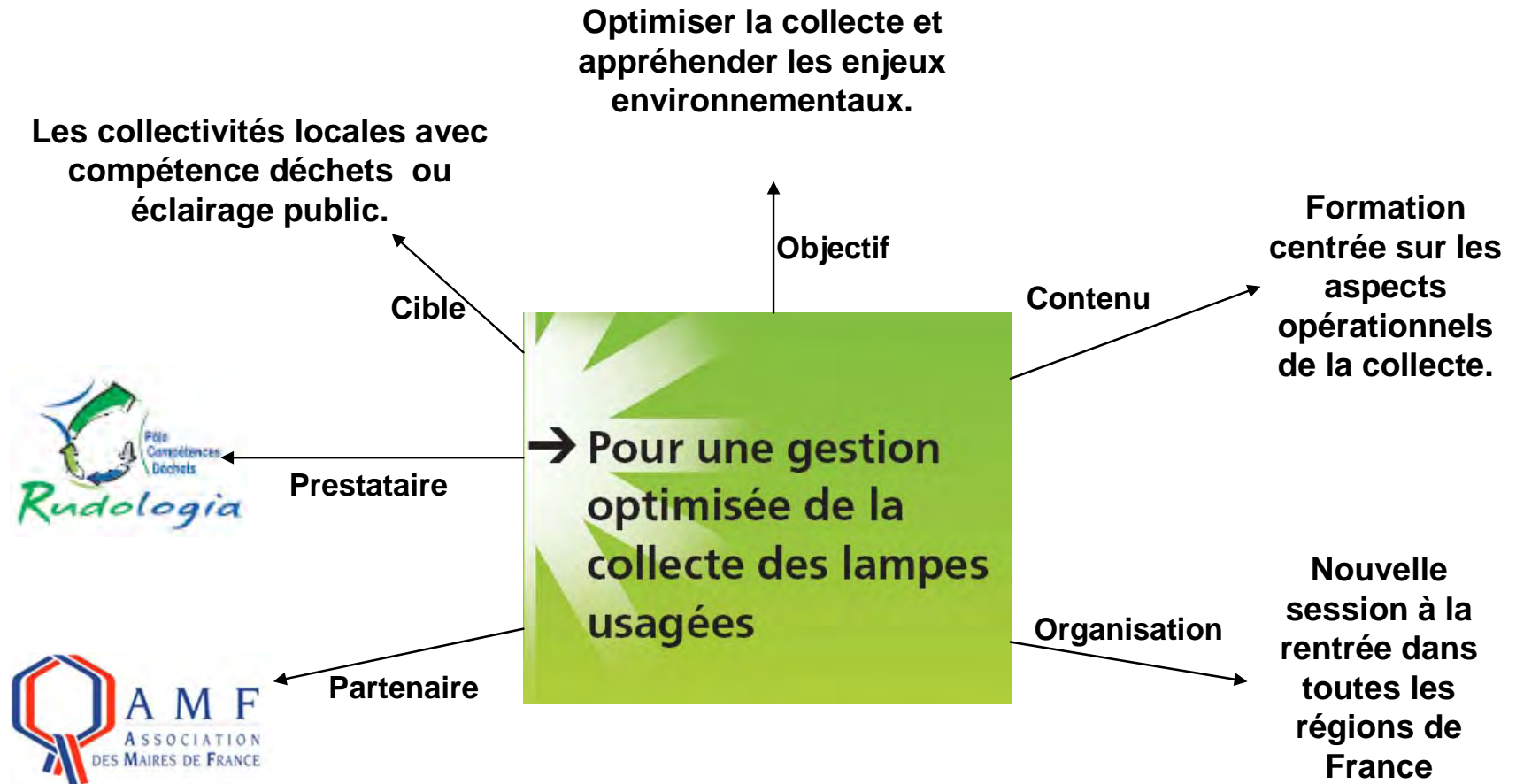
La collecte des lampes des habitants en déchèterie

Aide à la Communication



La collecte des lampes des habitants en déchèterie

📍 Formation gratuite à la collecte des lampes usagées



La collecte des lampes du patrimoine

Plusieurs solutions existent :

- les déposer gratuitement chez votre fournisseur ;
- les apporter en déchèterie si elle l'accepte ;
- les faire reprendre par le prestataire de maintenance, ou par un collecteur de déchet ;
- les faire enlever directement par Récyllum.



La collecte des lampes du patrimoine

📍 Collecte des lampes par Récyllum :

- Gratuit si quantités > 750kg / an (ou participation aux frais de gestion de 300€/ an)
- Dépôt de garantie sur les conteneurs : 150€/ conteneur



📍 Pour les collectivités ayant une convention avec Récyllum pour la collecte sur les déchèteries :

- Si les lampes des professionnels sont acceptées sur les déchèteries (pour les petites quantités) :
- Collecte et mise à disposition des conteneurs gratuites

Quoi de neuf en 2008 ?



📍 Nouvelle session de formation prévue en septembre 2008

- en partenariat avec l'AMF
- Menée par l'organisme de formation Rudologia.

- Ouverte à tous
- Gratuite
- Dans toutes les régions
- Date : de septembre à décembre (à définir)




Jeu-concours pour les agents de déchèterie

- ➊ Envoi d'un Jeu-concours aux agents des déchèteries Point de Collecte Récylum (juin 2008) :
 - Quizz sur les bonnes pratiques de collecte
 - Possibilité de gagner un blouson sans manche Récylum

Quizz La collecte des lampes usagées

Vous collectez les lampes usagées sur votre collectivité. Testez vos connaissances !

Remplissez ce questionnaire, retournez-le à Récylum et recevez un blouson sans manche.



	Vrai	Faux
Le conteneur doit être étiqueté avec une :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le conteneur est le même que celui pour lequel on a permis de ramasser les déchets.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les ampoules à filament et halogènes ne doivent pas être déposées dans les déchets ménagers avec les autres déchets ménagers non recyclables.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un conteneur peut être enlevé et un conteneur rempli usagé peut être déposé dans un conteneur spécialement prévu pour les lampes usagées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>


Recylum


Une entreprise agréée pour l'élimination des lampes usagées.

Le tri et la collecte en images

A quelles photos (de a à d) correspondent les erreurs suivantes ?

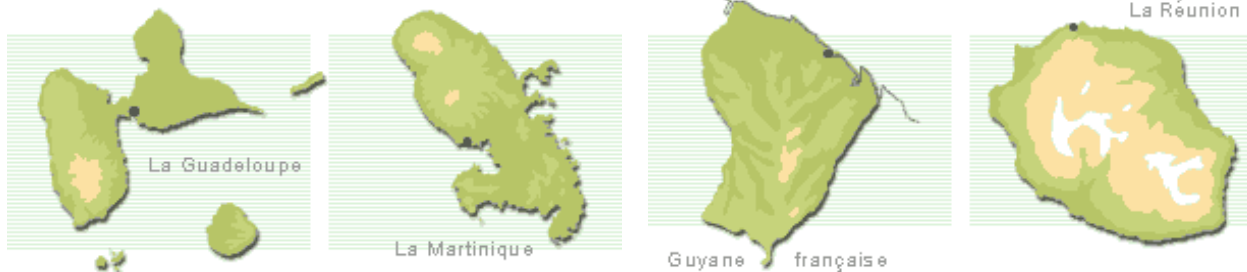
Le conteneur n'est pas correctement étiqueté. Il manque le conteneur.	
Les lampes ne sont pas correctement triées.	
Le conteneur a trop de 2 arêtes/coins. Il manque la partie et les arêtes/coins et l'ensemble n'est pas fermé.	
Le conteneur est bien étiqueté mais n'est pas prêt à être enlevé car il n'est pas plein.	



Déploiement de la filière dans les DOM

- ① La filière de collecte des lampes est opérationnelle dans les Département d'Outre Mer
 - Déploiement dans 4 départements :



Recylum - 2007 - ©



Meuble de collecte chez les distributeurs « grand public »

- Déploiement de **1 000 meubles de collecte** en magasins
- Meuble testé dans 45 magasins et enquête réalisée auprès de 1.000 clients :
 - **97% sont prêts à rapporter leurs lampes en magasin et le meuble les y incite à 86%.**
 - **69% se disent plus enclins à utiliser les lampes à économie d'énergie maintenant qu'il existe une filière de recyclage.**





LES LAMPES
SE RECYCLENT AUSSI
C'EST CLAIR !

Merci de votre attention

Nous contacter : stand N° 100

 N°Azur 0810 001 777

PREMIER APPEL LIBRE

pointdecollecte@recylum.com

www.recylum.com



L'ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ POUR LES LAMPES USAGÉES